

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SISAM
(Syndicat Intercommunal Sciez-Anthy-Margencel)**

Membres en exercice : 9

Membres présents avec voix délibérative : 8

Quorum : 5

PRESENTS :

Fatima BOUVIER, Dominique MAURE, Nathalie MAZARS, Isabelle ASNI-DUCHENE, Mélanie AYISSI, Jennifer JACQUIER, Dominique JORDAN, Kathy CHATELAIN.

L'an deux mille vingt-cinq et le 8 juillet, le Conseil Syndical du SISAM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la ville de Sciez-sur-Léman sous la présidence de Madame Fatima BOUVIER.

Date de convocation du Conseil Syndical : 1 juillet 2025

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie AYISSI

20250708.04

**AVENANT PROLONGATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE ET DU PLAN
MERCREDI**

Exposé

Fatima BOUVIER rappelle l'importance du Projet Educatif De Territoire (PEDT) et du Plan Mercredi. Il formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. C'est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation au sens large (collectivités locales, enseignants, parents, associations, enfants et jeunes).

L'objectif du projet est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des établissements scolaires, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Le périmètre du PEDT rassemble les communes membres du SISAM, Sciez, Anthy-sur-Léman et Margencel.

La mise en œuvre du projet éducatif du territoire relève de la compétence du SISAM. Le pilotage du projet est assuré par le SISAM et sa directrice.

La présidente du SISAM et ses partenaires ont convenu des objectifs suivants :

1. Proposer des accueils cohérents correspondant aux besoins des familles et des enfants ;
2. Sensibiliser pour mieux prévenir ;
3. Favoriser l'égalité des chances par l'accès à la « culture » ;
4. Former les jeunes à devenir les citoyens de demain ;
5. Développer le lien avec la famille ;
6. Développer les valeurs de respect ;
7. Développer le goût du travail bien fait ;

8. Développer et construire les valeurs du « vivre ensemble » ;
9. Soutenir les associations et la formation.
10. S'adapter à l'évolution de la société.

La convention actuelle prenant fin en décembre 2025, un avenant est proposé pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Décision

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide l'avenant du PEDT et du Plan Mercredi ;

Autorise la Présidente à le signer.

Ainsi fait et délibéré en séance,
les jours, mois, et an susmentionnés,

Pour extrait conforme
au registre des délibérations

La Présidente,
Fatima BOUVIER

Fatima Bouvier

